

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
31 mars 2022
n° 12 / 7945^e
pages 601 à 648



ÉDITORIAL

601 SOS culture juridique, *Frédéric Audren*

ACTUALITÉS

- 604 Sanctions administratives (cumul) : constitutionnalité du régime
- 605 Transport maritime (chargeur) : action en responsabilité contre le transporteur
- 605 Assurance (responsabilité) : réduction de la durée de la garantie
- 606 Testament (auxiliaire de vie) : application dans le temps de la loi du 28 décembre 2015
- 607 Concurrence (infractions) : validité du cumul de sanctions nationales
- 607 Concurrence (infractions) : validité du cumul de sanctions européennes
- 608 Étranger (zone d'attente) : constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

609 Pour une interprétation stricte de l'article 145-2 du code de procédure pénale, *Gaspard Lindon*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 621 **Chronique** : La responsabilité *ex ante*, pilier du droit de la compliance, *Marie-Anne Frison-Roche*
- 625 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 638 **Notes** : Limite à l'exercice de la profession de transporteur routier non résident, *note sous Crim. 11 janv. 2022, Laurent Siguoirt*
- 643 L'action de la personne subrogée dans les droits de la victime d'un dommage contre le responsable est soumise à la prescription applicable à l'action de la victime, *note sous Civ. 1^{re}, 2 févr. 2022, Thomas Gérard*

ENTRETIEN

648 Pierre Noual – La loi n° 2022-267 du 28 février 2022 visant à moderniser la régulation du marché de l'art

DALLOZ
Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PENAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BENABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Frédéric Audren

601

SOS culture juridique



ACTUALITÉS

604

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (inscription): pas de prescription
pour la radiation, *Civ. 3^e, 16 mars 2022*

Concurrence-Distribution

Sanctions administratives (cumul):
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 25 mars 2022

Contrat d'affaires

Transport maritime (chargeur): action en
responsabilité contre le transporteur,
Com. 23 mars 2022

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (réalisation de l'actif):
vente d'un actif immobilier, *Com. 23 mars 2022*

605

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (destination du père de famille):
application aux servitudes discontinues,
Civ. 3^e, 23 mars 2022

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (responsabilité): réduction de la
durée de la garantie, *Civ. 3^e, 16 mars 2022*

Responsabilité contractuelle (préjudice):

compensation entre les créances,
Com. 23 mars 2022

Famille-Personne-Succession

Filiation (contestation de paternité): application
de la règle de conflit de lois,

Civ. 1^{re}, 23 mars 2022

Testament (auxiliaire de vie): application
dans le temps de la loi du 28 décembre 2015,
Civ. 1^{re}, 23 mars 2022

607

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Concurrence (infractions): validité du cumul
de sanctions nationales, *CJUE 22 mars 2022*

Concurrence (infractions): validité du cumul
de sanctions européennes, *CJUE 22 mars 2022*

607

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Action civile (consignation): virement dans le
délai imparti par le juge, *Crim. 22 mars 2022*

608

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (zone d'attente): constitutionnalité
du régime, *Cons. const. 17 mars 2022*



POINT DE VUE

609 Pour une interprétation stricte de l'article 145-2 du code de procédure pénale par Gaspard Lindon



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

- 611** Les sociétés par les nombres par Bruno Dondero
- 621** La responsabilité *ex ante*, pilier du droit de la *compliance* par Marie-Anne Frison-Roche

NOTES

- 638** Limite à l'exercice de la profession de transporteur routier non résident, *note sous Crim. 11 janv. 2022* par Laurent Sigoourt
- 643** L'action de la personne subrogée dans les droits de la victime d'un dommage contre le responsable est soumise à la prescription applicable à l'action de la victime, *note sous Civ. 1^{re}, 2 févr. 2022* par Thomas Gérard

PANORAMA

- 625** Procédure civile janvier 2021 – février 2022 par Natalie Fricero



ENTRETIEN

648 Pierre Noual – La loi n° 2022-267 du 28 février 2022 visant à moderniser la régulation du marché de l'art

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr